

CONSEIL MUNICIPAL DE DORANS DU 5 AVRIL 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (maire), le compte administratif (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non titrées ou non mandatées en investissement (restes à réaliser).

Les résultats du compte administratif 2021 concordent avec les résultats du compte de gestion du comptable public.

La présente note est également disponible sur le site internet de la commune.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

Les dépenses (comptes de la classe 6) :

Libellé des dépenses de fonctionnement	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 – Charges à caractère général	88 752,86 €	75 562,20 €	85%
012 – Charges de personnel	139 406,00 €	137 311,46 €	98%
014 – Atténuation de produits (FPIC)	2 108,00 €	1 823,00 €	86%
65 – Autres charges de gestion courante	207 100,00 €	207 012,70 €	100%
66 – Charges financières	19 200,00 €	19 194,88 €	100%
67 – Charges exceptionnelles	150,00 €	0,00 €	0%
Total des dépenses réelles	456 716,86 €	440 904,24 €	97%
042 – Écritures d'ordre (amortissements)	7 052,24 €	7 052,24 €	100%
023 – Virement à l'investissement	23 258,39 €	Non exécuté comptablement	-
Total des dépenses de l'exercice	487 027,49 €	447 956,18 €	92%

Le total des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 s'élève à **447 956,18 €** dont :

- 440 904,24 € au titre des opérations réelles ;
- 7 052,24 € au titre des opérations d'ordre.

Les dépenses réelles sont en **baisse de 3%** par rapport au budget prévisionnel.

Chapitre 011 : dépenses à caractère général pour le fonctionnement des bâtiments, des équipements publics et des services : électricité, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, d'assurances, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, travaux forestiers, service des gardes champêtres...

Ces dépenses sont en baisse de 15% notamment en raison de l'épidémie de Covid-19 :

- Moins de consommation d'électricité et de chauffage liée à la fermeture de la salle des fêtes du mois de janvier au mois d'avril, ainsi que les mois d'août et septembre pendant les travaux de mise aux normes accessibilité et d'isolation intérieure ;
- Annulation de nombreuses fêtes et cérémonies.

Par ailleurs, on peut constater des économies d'éclairage public liées à l'extinction nocturne des lampadaires.

Certaines dépenses sont en augmentation telles que :

- Les fournitures de petit équipement en raison des besoins d'entretien et de réparation des bâtiments et espaces publics notamment la salle des fêtes ;
- La réparation d'un portique d'entrée de village suite à un accident routier mais remboursée par l'assureur Groupama ;
- Les honoraires d'avocat en raison d'un contentieux d'urbanisme également remboursés par l'assureur Groupama.

Chapitre 012 : dépenses de personnel (rémunérations, charge salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail, assurances, chèques déjeuner), en **légère diminution de 2%** du fait d'un seul candidat au titre des emplois saisonniers et du départ de l'agent d'entretien des locaux communaux fin octobre.

Chapitre 014 : atténuation de produits correspondant à la contribution de la commune au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales), **moins élevée que prévue**.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales au profit de collectivités défavorisées, en fonction du potentiel financier par habitant et du nombre d'habitants.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante réalisées à 100%

- Indemnités et cotisations des élus ainsi que la cotisation obligatoire pour leur formation (DIF) pour 46 170,31 € ;
- Participations versées aux organismes intercommunaux : syndicat de gestion des immeubles intercommunaux (SGII), syndicat intercommunal de l'école élémentaire Pauline Kergomard (SIEMPK), regroupement pédagogique intercommunal (RPI), Territoire d'Énergie 90 pour 158 440,52 € ;
- Subventions versées aux associations locales pour 2 400 €.

Chapitre 66 : charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 042 : écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions versées pour la construction des logements sociaux de la ZAC.

Chapitre 023 : virement à l'investissement correspondant à l'excédent dégagé en section de fonctionnement (autofinancement) permettant de financer en partie les dépenses d'investissement.

✚ **Les recettes (comptes de la classe 7) :**

Libellé des recettes de fonctionnement	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
013 – Atténuation de charges	9 000,00 €	29 038,89 €	323%
70 – Produits des services	15 930,00 €	13 341,79 €	84%
73 – Impôts et taxes	285 935,00 €	287 887,64 €	101%
74 – Dotations et participations	86 652,00 €	89 324,63 €	103%
75 – Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	10 739,03 €	119%
76 – Produits financiers (parts sociales)	0,00 €	1,52 €	-
77 – Produits exceptionnels	4 080,00 €	4 653,08 €	114%
Total des recettes réelles	410 597,00 €	434 986,58 €	106%
042 – Écritures d'ordre	-	-	-
Total des recettes de l'exercice	410 597,00 €	434 986,58 €	106%
002 – Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020	76 430,49 €	76 430,49 €	100%
TOTAL DES RECETTES	487 027,49 €	511 417,07 €	105%

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (bois de chauffage, locations de salles...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et de divers remboursements.

Les recettes réelles s'élèvent à **434 986,58 €**. Elles sont **supérieures de 6%** par rapport au budget prévisionnel.

Chapitre 013 : atténuation de charges correspondant aux remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et congés de paternité (assurance et indemnités journalières CPAM). Son importance tient à la difficulté d'évaluer à l'avance les arrêts de travail.

Chapitre 70 : produits des services et du domaine, issus des ventes de coupes de bois (2 159,09 €) et des lots attribués aux affouagistes (4 437 €), ainsi que des redevances d'occupation du domaine public (ENEDIS, commerces ambulants) et de l'entretien de la station Météo France. Ils comprennent également les loyers de la maison d'assistantes maternelles (ex. logement communal) et le remboursement de la mise à disposition d'agents pour les travaux d'entretien à effectuer dans les écoles et au pôle périscolaire (6 110,70 €).

La baisse de 16% s'explique principalement par des ventes de coupes de bois moins importantes que prévues.

Chapitre 73 : impôts et taxes en légère hausse de 1%. Cela correspond à l'augmentation décidée des taux des impôts locaux lors du vote du budget pour un produit de 211 794 €. Les autres recettes sont les attributions de compensation versées par Grand Belfort Communauté d'Agglomération (45 184 €), le produit de la taxe pylônes (10 404 €) ainsi que le produit des droits de mutation sur les ventes immobilières (20 113,64 €).

Les taux d'imposition communaux ont été votés comme suit :

- Foncier bâti = 31,84%
- Foncier non bâti = 51,46%

Chapitre 74 : dotations et participations en légère augmentation de 3%. Elles comprennent :

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) ;
- Les allocations compensatrices d'exonérations de taxes foncières et de perte de taxe professionnelle (perçue par le Grand Belfort) ;
- Divers remboursements versés par l'Etat (frais d'élections départementales et régionales, protection fonctionnelle des élus, achat de masques anti COVID, TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie) ;
- Une subvention de 350 € versée par le Conseil départemental au titre des villes et villages fleuris (1 fleur).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante plus importants que prévus (+19%). Ils concernent les revenus des immeubles (baux immobiliers et commerciaux) ainsi que les recettes de location de la salle des fêtes impactées par des périodes de fermeture.

Chapitres 76 et 77 : produits financiers et exceptionnels en hausse de 14% correspondant aux intérêts de parts sociales détenues au Crédit agricole, aux sommes obtenues par le juge administratif au titre du contentieux d'urbanisme (1 500 €) ainsi qu'aux remboursements d'assurance (sinistre portique et honoraires d'avocat pour 3 124,08 €).

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 63 460,89 € (recettes 511 417,07 – dépenses 447 956,18).

II. La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2)

La section d'investissement retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui ont une incidence sur la valeur ou la consistance du patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou amélioration de bâtiments, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création au titre des dépenses, et FCTVA (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement issue des autorisations d'urbanisme, subventions d'équipement au titre des recettes patrimoniales...

Les dépenses :

Libellé des dépenses d'investissement	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 681,11 €	27 181,11 €	98%
20 - Immobilisations incorporelles	1 200,00 €	0,00 €	0%
21 - Immobilisations corporelles	70 181,52 €	67 433,62 €	96%
Total des dépenses réelles	99 062,63 €	94 614,73 €	96%
040 –Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	-
Total des dépenses de l'exercice	99 062,63 €	94 614,73 €	96%
001 – Déficit d'investissement reporté de l'exercice 2020	32 714,80 €	32 714,80 €	100%
TOTAL DES DEPENSES	131 777,43 €	127 329,53 €	97%

Le total des dépenses d'investissement réalisées en 2021 à **96%** s'élève à **94 614,73 €**.

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées correspondant au remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

- Participation non versée aux frais d'études de l'opération de requalification de la RD437 (groupement avec les communes de Bermont et de Sevenans et le Conseil départemental)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

- Travaux sylvicoles exécutés par l'ONF : 1 085,57 €
- Remplacement de la clôture mitoyenne de la mairie : 3 716,54 €
- Réfection des parements intérieurs : 29 572,26 € et travaux de mise aux normes accessibilité des sanitaires et de la voirie de la Maison du Temps Libre : 22 168,79 €
- Travaux sur réseau d'eaux pluviales de la rue de la Chapelle : 2 460,00 €
- Raccordement électrique du défibrillateur de la mairie : 1 005,60 €
- Achat de 5 extincteurs : 349,58 €, d'une élagueuse : 360,00 € et d'une saleuse : 4 664,52 €

- Achat d'un téléviseur grand écran : 1 249,97 €, d'un ordinateur portable et d'un répéteur wifi 624,79 €
- Achat d'un chariot de récurage pour la salle des fêtes : 176,00 €

 **Les recettes :**

Libellé des recettes d'investissement	BP 2021	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
10 – Dotations fonds divers et réserves	34 742,00 €	52 975,63 €	152%
1068 - Réserves	11 405,55 €	11 405,55 €	100%
13 – Subventions d'investissement	54 319,25 €	52 312,40€	96%
024 – Cessions d'immobilisations	1 000,00 €	0,00 €	0%
Total des recettes réelles	101 466,80 €	116 693,58 €	115%
040 –Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	-
021 – Virement du fonctionnement	23 258,39 €	Non exécuté comptablement	
Total des recettes de l'exercice	131 277,43 €	123 745,82 €	94%

Le total des recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élève à **123 745,82 €**.

Les recettes réelles sont **supérieures de 15%** par rapport au budget prévisionnel.

Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves

- Remboursement de la TVA sur les travaux et acquisitions réalisés en 2019 : 34 491,31 €
- Versement de la taxe d'aménagement : 18 484,32 €

A l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Chapitre 13 : subventions versées par

- Le Conseil départemental :22 973,90 €
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 29 338,50 €

Chapitre 024 : vente de terrain mitoyen à une habitation rue de la Chapelle non réalisée, dans l'attente des documents administratifs (+ écritures de sortie d'inventaire).

Chapitre 021 : virement de l'excédent de fonctionnement dégagé (autofinancement) permettant de financer en partie les dépenses d'investissement.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de – **3 583,71 €** (recettes 123 745,82 – dépenses 127 329,53 €).

III. La dette

L'annuité de la dette atteint 46 375,99 € dont 27 191,11 € au titre du capital remboursé et 19 194,88 € pour les intérêts.

L'encours de la dette s'élève à 499 391,55 € au 31 décembre 2021. Il est constitué de 3 emprunts contractés auprès d'établissements bancaires classiques et sans risques. L'encours de dette par habitant est de 637 €.

La dette actuelle sera totalement amortie en janvier 2038.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Résultat de la section de fonctionnement 2021

Recettes de fonctionnement : 434 986,58 €

Dépenses de fonctionnement : 447 956,18 €

Soit un résultat de l'exercice 2021 : - 12 969,60 €

Excédent antérieur reporté : 76 430,49 €

Soit un résultat de clôture 2021 en fonctionnement de : 63 640,89 €

Résultat de la section d'investissement 2021

Recettes d'investissement : 123 745,82 €

Dépenses d'investissement : 94 614,73 €

Soit un résultat de l'exercice 2021 : 29 131,09 €

Déficit antérieur reporté : - 32 714,80 €

Soit un résultat de clôture 2021 en investissement de : - 3 583,71

(Solde des restes à réaliser 2021 : 1 685,82 €

dont 2 685,82 € en dépenses et 1 000,00 € en recettes)

<p>Le résultat global de clôture 2021 (fonctionnement + investissement) du compte administratif 2021 s'élève à 59 877,18 €.</p>
--